

# La Lettre de la formation syndicale n° 4

## FORMATION CAPL EN 2013 : CANDIDATURES DES SECTIONS OUVERTES

Après la validation du module par la CEN de décembre 2012, et la formation de formateurs les 10 et 11 janvier 2013 à Montreuil, les conditions sont maintenant réunies pour le déploiement de la formation CAPL sur le terrain. L'équipe de formateurs qui compte une trentaine de camarades est composée pour une moitié d'élus en CAPN et pour l'autre moitié, de formateurs nationaux (animateurs de la formation « direction locale »).

**Mode d'emploi pour les candidatures des sections :** les candidatures pour cette formation sont à transmettre au membre de la CEN chargé du suivi de territoire qui les fera suivre au secteur formation syndicale du bureau national ( pour celles qui n'ont pas encore de suivi par un membre de la CEN, elles sont à adresser directement au secteur formation syndicale du BN).

Le rôle du membre de la CEN sera d'apprécier en lien avec les sections dont il a le suivi si la formation doit s'organiser au niveau de chaque section ou par regroupement (sachant que le nombre de stagiaires ne doit pas dépasser 20 participants). Il sera aussi de travailler avec elles à l'organisation pratique du stage ( lieu, locaux, aspects matériels et d'intendance).

Le secteur formation syndicale du BN aura à charge de mettre à disposition un binôme de formateurs et de le mettre en relation avec les sections candidates et le membre de la CEN afin de déterminer les dates du stage les plus appropriées en fonction des disponibilités des formateurs et des stagiaires.

### **A noter...**

- ▶ Les frais de formation des stagiaires seront à la charge des sections, les frais des formateurs seront pris en charge par le niveau national.
- ▶ La participation des stagiaires se fera sur congé formation syndicale (voir modalités plus loin dans cette lettre).
- ▶ Des candidatures de sections qui avaient anticipé sont déjà actées : Cher, Aude, Pyrénées-Orientales, Gard, Côtes-d'Armor, Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Seine-Maritime.



Les formateurs en «formation» à Montreuil

Montreuil, le 16 janvier 2013

Syndicat National CGT Finances Publiques

263 rue de Paris - Case 451

93514 MONTREUIL CEDEX

● Tél. : 01 55 82 80 80

● Télécopie : 0148 70 71 63

● Mail : [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr),

● site : [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

Pour toutes précisions, joindre Michel Faure au BN : téléphone : 01 55 82 80 62  
mail : [michel-1.faure@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:michel-1.faure@dgfip.finances.gouv.fr)

## **PAS UN NOUVEAU SYNDIQUE SANS FORMATION D'ACCUEIL !**

Cet objectif doit être l'affaire de l'ensemble de nos sections. C'est un enjeu fondamental pour l'implication de tous les adhérents CGT dans l'activité syndicale mais aussi pour le renouvellement et le renforcement des équipes militantes.

Le module est prévu sur une journée. Une cinquantaine de camarades a été formée pour l'animation de cette formation. Leurs coordonnées figurent sur le site du syndicat dans l'espace syndiqués, chapitre « travail interne », rubrique « formation syndicale ». Ils ont vocation à animer cette formation soit dans leur section soit dans les sections voisines. Dans ce cadre, ils peuvent être sollicités directement. A défaut de formateurs à proximité, les sections sont invitées à solliciter le secteur formation syndicale du bureau national.

### **OUTILLER POUR LE MANDAT : LA FORMATION « DIRECTION LOCALE »**

Afin de pouvoir organiser au mieux le plan de travail 2013, nous invitons les sections à poser rapidement leur candidature pour la formation « direction locale » auprès du bureau national : [michel-1.faure@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:michel-1.faure@dgfip.finances.gouv.fr)

Pour rappel, l'objet de ce stage d'une journée et demie est de permettre aux membres des Commissions exécutives locales de réfléchir aux pistes d'amélioration du travail collectif et du fonctionnement de leur CE à partir :

- ✓ d'une meilleure appréhension des démarches revendicative et syndicale ainsi que de la place et du rôle des syndiqués,
- ✓ d'une approche du champ d'intervention de notre syndicat sur le plan des missions et des enjeux revendicatifs qui leurs sont liés,
- ✓ des réalités propres à la section.

Hors de toute idée de donner aux sections une vision dogmatique du fonctionnement syndical, cette formation offre l'opportunité aux membres des commissions exécutives de prendre le temps d'une réflexion collective ayant pour objectif de déboucher sur des pistes concrètes d'amélioration du travail collectif de la CE, dont elle seule décidera la mise en œuvre.

### **OUTILLER POUR AGIR : LA FORMATION « MIEUX LIRE, MIEUX ECRIRE, MIEUX S'EXPRIMER »**

Cette formation se fixe pour but de donner des outils individuels permettant à chaque militant de mieux s'inscrire dans le travail syndical. Organisée sur deux ou trois jours, selon les souhaits des sections, cette formation concerne la lecture, l'écriture et l'expression orale. Elle peut être ouverte largement aux syndiqués en dehors des membres de la CE.

Elle peut s'organiser de manière séparée ou se conjuguer avec la formation « Direction locale »

Le collectif formation syndicale travaille à des aménagements de cette formation pour la rendre encore plus opérationnelle.

## CONGE FORMATION SYNDICALE (CFS) : ENJEUX ET MODALITES DE DEMANDE

Pour développer notre politique de formation qui s'articule à celle de l'interpro (en particulier par la participation à la formation de niveau 1), nous disposons d'un contingent national de congés formation syndicale. A l'heure où ces lignes sont écrites le contingent 2013 n'est pas encore connu.

- ✓ Le congé de formation syndicale est de 18 jours par agent. Il s'agit d'un droit individuel ce qui signifie qu'une fois ouvert et quelle que soit la durée du premier stage effectué dans l'année, le solde ne peut être utilisé que par le même agent.

Cela appelle de notre part une attention toute particulière afin que le CFS soit utilisé de manière optimale pour la formation syndicale. Il faut donc veiller au cours de l'année à faire diverses offres de formation syndicale aux agents pour lesquels un CFS a été ouvert.

- ✓ Les droits à congé formation syndicale sont contingentés (en 2012, 1872 possibilités d'ouverture de droits pour la CGT Finances Publiques). Il nous faut donc en faire l'utilisation la plus rationnelle possible et en premier lieu réserver strictement l'ouverture de droits à des actions de formation syndicale.

En effet, sauf à handicaper le déploiement de notre politique de formation syndicale, Les CFS ne sauraient être ouverts pour d'autres finalités (tenue de CE, réunions diverses) que des actions réelles de formation.

Sur cette question, nous en appelons à la responsabilité collective. Accepter que des CFS puissent être ouverts à d'autres fins que de la formation pour certaines sections signifierait l'acceptation pour toutes. Outre que cette démarche serait contradictoire avec nos choix collectifs de congrès, il est évident que le contingent de CFS n'y suffirait pas.

- ✓ Les demandes pour congé formation syndicale doivent parvenir à la Direction générale via le Bureau national un mois avant le stage prévu. En conséquence nous demandons aux sections de nous adresser les demandes pour que ces délais puissent être respectés. De préférence, nous vous demandons d'effectuer vos demandes par intranet dans les BAL de Michel Faure : [michel-1.faure@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:michel-1.faure@dgfip.finances.gouv.fr) et simultanément à Martine Pahaut : [martine.pahaut@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:martine.pahaut@dgfip.finances.gouv.fr)

Autant que possible, nous vous demandons d'éviter les télécopies.

- ✓ Sur chaque demande, et pour chaque stagiaire les éléments suivants doivent être impérativement fournis : Nom, Prénom, grade précis, affectation. Les dates, l'objet du stage ainsi que la structure CGT organisatrice doivent également être mentionnés. Nous insistons pour que les sections soient précises dans la mention de l'objet du stage.
- ✓ Le circuit des demandes est le suivant : demande de droits par la section auprès du BN un mois à l'avance ; le BN adresse les demandes à la Direction générale ; la Direction générale adresse aux directions locales la liste des participants au stage. Les stagiaires transmettent leur demande d'autorisation d'absence via Agora. Les sections n'ont aucune démarche à entreprendre auprès des directions locales.
- ✓ Même si le CFS est déjà ouvert pour un premier stage dans l'année, une demande de CFS doit être effectuée auprès du BN pour chaque stage.
- ✓ En cas de non participation à un stage, il est impératif de prévenir le BN pour récupération auprès de la DG des droits à congé formation syndicale.